

LE PETIT JOURNAL

Mars 2012



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Romain Sismondini
06.08.23.93.32

LE MOT DU MAIRE



Vous avez peut-être remarqué les tags sur le mur de notre local technique. Pas joli du tout ! La peinture utilisée va nécessiter un important nettoyage et nous n'échapperons pas à la remise en peinture complète de toute la façade.

Face à cette dégradation d'un bien public, j'ai **déposé une plainte à la Police et me suis porté partie civile.**

Ce n'est pas la première fois que des biens publics sont dégradés. A cela s'ajoutent les dépôts sauvages d'ordures et bien d'autres incivilités. C'est la collectivité qui paie pour les bêtises de certains et cela est vraiment inacceptable.

Un peu plus réjouissant, les travaux de la salle polyvalente se terminent. Vous pourrez la découvrir lors des élections qui s'y dérouleront. Les activités pourront donc de nouveau s'y déployer après le passage de la commission de sécurité qui devrait avoir lieu courant mai.

C'est donc, après les importants travaux réalisés à l'école, un important chantier de compétence communale qui se termine.

Toujours pour les compétences communales, les mois à venir vont nous mobiliser pour le projet de réfection du presbytère qui inclura l'étude d'un système de géothermie par forage pour chauffer les deux logements créés mais également la mairie et le logement déjà existant.

Courant du mois d'avril, nous allons préparer la convention avec la CODECOM de Verdun pour l'utilisation de l'espace culturel par nos associations. Cette convention tripartite concerne la CODECOM de Verdun, le SLC la Béholle et la commune.

Bien cordialement,
Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

FERMETURE DE LA MAIRIE

Les élus de la commune ne tiendront pas leur permanence en raison des fêtes de Pâques

le samedi 6 Avril 2012

Merci de prendre vos dispositions.

ÉTAT CIVIL



Naissances :

Orlane De March le 03/03/2012
Antonin Fourneau le 8/03/2012
Céline Sanchez le 26 Mars 2012

Décès :

Lizzi Daria veuve Cimolino le 6/03/2012

Prochain conseil municipal

**Vendredi 27 Avril 2012
à 20 h 30**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 16 MARS 2012



DELIBERATIONS

Comptes Administratifs

Monsieur le Maire fait lecture des comptes administratifs du budget général, du service des eaux et du C.C.A.S. Il se retire après avoir donné toutes les informations demandées.

Monsieur SILVETTI, premier adjoint, procède aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes administratifs comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
<i>Budget général :</i>			
Fonctionnement :	261 456,23 €	331 575,02 €	+70 170,76 €
Investissement :	131 884,52 €	104 906,74 €	- 26 977,78 €
<i>Service des eaux :</i>			
Fonctionnement :	46 970,23 €	51 899,22 €	+ 3 102,50 €
Investissement :	22 797,03 €	22 999,64 €	+ 202,61 €
<i>C.C.A.S. :</i>			
Fonctionnement :	3 489,62 €	5 600,00 €	+ 2 110,38 €

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

Budget général : Excédent cumulé fin 2011 :	228 956,45 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	80 796,12 €
Affectation à l'excédent reporté :	148 160,33 €

Service des Eaux : Excédent cumulé fin 2011 :	75 036,20 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	7 312,03 €
Affectation de l'excédent reporté :	67 724,17 €

C.C.A.S. : Excédent cumulé fin 2011 :	2 577,76 €
---------------------------------------	------------

Budgets Primitifs

Monsieur le Maire propose au Conseil les différents budgets primitifs pour 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les budgets primitifs comme suit :

	Dépenses	Recettes
Budget général :		
Fonctionnement :	468 520 €(1)	320 360 € + 148 160 € (résultat reporté)
(1) Dont virement à la section d'investissement	148 160 €	
Investissement :	631 496 €(1)	631 496 € (2)
(1) dont déficit d'investissement reporté	80 796 €	
(2) Dont virement de la section de fonctionnement	148 160 € et 80 796 € d'excédent de fonctionnement capitalisé	
Service des Eaux :		
Fonctionnement :	130 346 €	58 310 € + 67 724 € (résultat reporté)
Investissement :	94 648 €	87 336 € + 7 312€ (affectation aux réserves)
C.C.A.S. :		
Fonctionnement :	8 177 €	5 600 € + 2 577,76 € (résultat reporté)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 16 MARS 2012 (suite)

Le Conseil Municipal a donc décidé la programmation pour 2012 des travaux suivants :

- Ecole : stores occultants 8 000 €
- Salle polyvalente : Mobilier 5 000 €
- Réhabilitation 146 400 €
- Travaux logements 3 000 €
- Frais d'étude 10 000 €
- Matériel et outillage 13 000 €
- Autres travaux Bâtiments communaux 27 600 €
- Cimetière : jardin du souvenir 1 000 €
- Travaux réhabilitation du Presbytère 305 200 €
- Forêt 11 500 €

Il est précisé que 115 200 € de subventions sont à percevoir (5 000 € sur les travaux de l'école et 110 200 € pour la salle polyvalente).

Concernant le projet de rénovation du presbytère :

Une étude énergétique va être lancée afin de mesurer l'intérêt d'une installation de géothermie par forage. Cette étude inclura également l'intérêt ou non d'utiliser ce système pour le chauffage de la mairie et du logement communal à proximité.

Après l'analyse de cette étude énergétique, des demandes de subventions seront déposées.

Les travaux du presbytère ne démarreront que quand le financement sera bouclé (connaissance des subventions, vente du logement rue de Sommedieue et accord d'une banque pour un emprunt d'ajustement).

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser les sommes suivantes aux différentes associations :

SLC la Béholle : 1 800 €,

ADMR : 1000 €,

Association des Paralysés de France : 100 €,

VTT St Symphorien : 150 €,

ILCG : 140 €,

COS Verdun : 3 467 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux voix (Mrs SILVETTI et SISMONDINI ne prennent pas part au vote, car ils font partie de deux associations citées), accepte cette proposition.

Vote des quatre taxes

Comme l'année passée, il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des quatre taxes locales : La taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'Habitation	1,90%	1,90%
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00%	0,00%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,00%	0,00%
Cotisation Foncière des Entreprises	3,14%	3,14%

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 23 727 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases	574 700	578 100	28 300	407 900
Taux	1,90%	0,00%	0,00%	3,14%
Produit	10 919 €	0 €	0 €	12 808 €
Total	23 727 €			

Le prélèvement GIR (garantie individuelle de ressources) sera de 30 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 16 MARS 2012 (suite)

Remboursement et transfert de cautions

Monsieur le Maire fait part au conseil du départ d'un locataire ainsi que d'une demande de changement de logement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le remboursement de la caution à Monsieur NIEDER Johan d'un montant de 312 €, accepte que Mademoiselle TOUSSAINT Stéphanie change de logement et reprenne l'appartement ainsi libéré, celui-ci étant plus petit. Le Conseil accepte également que la caution versée par Melle TOUSSAINT pour le premier logement soit affectée au second.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire fait part au Conseil de la suite donnée par le Service du Commissariat des Armées concernant la perte d'exploitation forestière suite aux exercices au champ de tir de REGRET pour 2009 et 2010. Une aide financière de 3 000 € sera versée à la commune.
- Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente sont en bonne voie, les élections pourront s'y dérouler.
- Le Système de badge pour les entrées de l'Espace Culturel vient d'être posé. Les conditions d'utilisation seront définies courant du mois d'avril.
- Les cessions de bois sont terminées à 95 %.
- Il est demandé au conseil de réfléchir sur l'attribution d'un nom pour : Le Groupe scolaire, l'Espace Culturel, la Salle Polyvalente ainsi que pour certaines rues du village.

MARCHE DE PRINTEMPS AU BENEFICE DE L'ECOLE

Comme tous les ans en fin d'année scolaire, les enfants de l'école partiront en voyage.

Les maternels découvriront la « Ferme du Sonvaux » aux Eparges le 11 juin, les élèves de CP/CE1 se rendront le 5 juin au « Parc Argonne Découverte » à Olizit Primat, quant aux plus grands, les CE2/CM1/CM2, ils découvriront à l'occasion d'un séjour en Picardie du 4 au 9 juin la Baie de Somme et sa région.

Pour aider au financement de ces sorties, l'école et les Petits Anons organisent un Marché de Printemps

Le vendredi 6 avril à partir de 16 h 30 à l'école.

Il vous sera proposé :

- Divers objets confectionnés par les enfants de l'école
- Des pâtisseries pour le goûter
- Des pâtes (bolognaise, carbonara ou "prima vera") à emporter ou à déguster sur place en soirée.



APPEL AU PEUPLE !

De nombreux bâtiments communaux (école, presbytère, centre culturel..) mais aussi des rues, demeurent actuellement sans nom. Un baptême s'impose et leur trouver un nom intéresse tous les habitants de la commune.

La commune lance un appel aux bonnes volontés afin de proposer des noms.

A ce titre, les enfants de l'école vont être sollicités. Si vous aussi, vous avez une idée, n'hésitez pas à en faire part et venez faire vos propositions à la mairie ou bien par mail.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les jours fériés. Le rattrapage se fait le lendemain matin. Pour notre commune :



Le 9 Avril « lundi de Pâques »
Rattrapage le mardi 10 avril au matin

Le 28 Mai « lundi de Pentecôte »
Rattrapage le mardi 29 mai au matin.



Les Archives départementales de la Meuse sont la mémoire du département.

C'est la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui institue des archives départementales dans chacun des départements nouvellement créés : il s'agit, sous l'autorité du préfet, de rassembler les documents provenant des institutions supprimées d'Ancien Régime, des établissements ecclésiastiques et des familles émigrées.

Depuis, les fonds s'accroissent sans cesse, par les versements réguliers des administrations publiques du département, des communes et des hôpitaux, mais aussi par l'acquisition d'archives privées d'intérêt historique.

Aujourd'hui, les Archives départementales de la Meuse conservent 18 kilomètres linéaires de documents mis à disposition du public dans une salle de lecture. Le plus ancien document conservé date du X^{ème} siècle, et le plus récent est le journal du jour. Un patrimoine varié, qui constitue la mémoire écrite du département.

Placées sous l'autorité du président du Conseil général de la Meuse depuis 1986, et parallèlement sous le contrôle scientifique du ministère de la Culture, les Archives départementales collectent, classent, conservent et communiquent au public l'ensemble de ces documents.

Des informations concernant l'état civil de notre commune sont disponibles aux archives départementales. Vous pouvez les consulter par internet à l'adresse suivante : archives.meuse.fr

Se rendre aux Archives

26 Rue d'Aulnois
BP 514
55012 Bar-le-Duc
Téléphone : 03 29 79 01 89
Fax : 03 29 79 00 29

Horaires

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 00
sans interruption et sans fermeture annuelle.

RANDO PEDESTRE



Dimanche 29 Avril,

le Club des Côtes de Vigneulles et l'association « les Petits Anons » organisent conjointement une randonnée pédestre sur le circuit rénové de la Marjolaine. Deux groupes seront mis en place (petite marche et grande marche). Plusieurs dizaines de marcheurs sont attendus !

Départ prévu au centre du village à 8 h 45 !

LA RENAISSANCE DE LA MARJOLAINE EST EN MARCHÉ. DEUX SENTIERS RENOVES

Une convention entre le Club des Côtes de Vigneulles et l'office du tourisme de Verdun a été signée pour l'entretien et la remise en ordre des deux circuits de la Marjolaine. Le fléchage a été refait (150 stickers posés !) et 4 panneaux d'information ont été déployés.

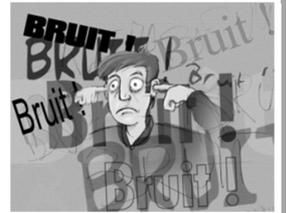
Les circuits sont intéressants car ils sont à 80 % boisés et en outre, ils offrent de beaux points de vue sur la Meuse. Ils sont d'un accès facile et présentent peu de dénivelé, ce qui permet aux enfants en bas âge de les emprunter.

Prochainement une application sur smart phone sera disponible pour faire connaître ces sentiers.

De plus une rando-découverte sera prochainement organisée conjointement entre le Club des Côtes et l'association des « Petits Anons » : voir article dans ce numéro !

Bonnes et belles promenades !

RAPPEL SUR LA LEGISLATION DES NUISANCES SONORES ENTRE VOISINS : NUISANCES SONORES



L'émission de bruit est inhérente à l'activité humaine.

Toutefois, certains bruits provoqués par l'activité humaine peuvent être constitutifs de nuisances sonores. La loi civile et quelquefois la loi pénale permettent de faire mettre un terme ou de réduire des **bruits persistants**.

Néanmoins, il existe des **bruits incontournables** tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

Mesurez bien le caractère gênant et persistant des bruits. N'engagez une action qu'à bon escient, vous pourriez être condamné à des dommages intérêts en cas de procédure abusive.

➔ TROUBLES DE VOISINAGE

" La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789). Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins.

Si la vie en société impose le voisinage, chacun doit jouir de son logement en toute tranquillité. Si vous rencontrez des problèmes avec un de vos voisins, essayez toujours de le régler à l'amiable.

- Bruits de voisinage

Vous êtes gêné par des bruits persistants (cris, aboiements de chiens, chutes d'objets, etc.) provoqués par un voisin. En cas d'échec d'un règlement à l'amiable, faites établir un constat par la police ou la gendarmerie ou par un huissier.

Vous pourrez ensuite adresser une injonction par lettre recommandée à l'auteur des bruits.

S'il n'y a aucune amélioration, vous pourrez alors demander des dommages intérêts pour trouble de jouissance auprès du tribunal d'instance de votre domicile (procédure civile) ou porter plainte contre l'auteur des bruits (contravention de tapage diurne ou injurieux, délit d'agression sonore).

- Conflit de voisinage

Les rapports entre voisins dégénèrent parfois.

Vous disposez de recours. Renseignez-vous auprès de la mairie, du tribunal d'instance ou du tribunal de grande instance de votre domicile.

Si le conflit dégénère en menaces ou voies de fait (jet d'objets notamment de détritiques, dégradation sur vos biens tels que pneus crevés, etc.), portez plainte auprès du commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

➔ TAPAGE NOCTURNE

La contravention de tapage nocturne est constituée par des bruits, émis de nuit, troublant la tranquillité d'autrui. Demandez à l'auteur du trouble d'y mettre fin. En cas de refus, appelez la police.

➔ NUISANCES, BRUITS, DEGRADATIONS PAR ANIMAUX

- Le propriétaire peut-il être déclaré responsable des dommages causés par son animal ?

En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Ainsi si un chien brise sa laisse et cause la chute d'un enfant, le propriétaire peut être déclaré responsable. Il en est de même si l'animal cause des dégradations aux clôtures voisines. Mais il est déchargé de sa responsabilité si l'animal se trouve, lors de la survenance des dommages, sous la garde d'une autre personne (vétérinaire).

Il est possible de s'assurer contre les risques causés par un animal domestique (assurance responsabilité civile).

- Les aboiements

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés. Pour faire cesser ce trouble adressez-vous à la Mairie ou au Commissariat de Police.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES



Les élections présidentielles arrivent bientôt !

Elles se dérouleront **les dimanches 22 Avril (1^{er} tour) et 6 Mai 2012 (second tour)**.

Nous vous rappelons à nouveau l'importance d'aller voter. Nos ancêtres révolutionnaires se sont battus pour cela beaucoup sont morts pour défendre le droit de vote. Dans le monde, il reste encore de nombreux peuples qui n'ont pas le droit de voter et qui envient notre démocratie.

Voter pour qui vous voulez, mais votez !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votez par procuration.

Tous les renseignements dans votre mairie ou sur www.interieur.gouv.fr

UNE ROSE UN ESPOIR



L'association « Une rose...un espoir », organise une concentration de motocyclistes.

Celle-ci passera par notre commune **le samedi 28 Avril 2012** au cours de l'après-midi.

Au cours de leur passage, les motards mettront en vente des roses. Le fruit de cette vente sera destiné à la lutte contre le cancer ! Voici la présentation de cette association :

Chaque année, au printemps, les motards sont invités à participer à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer. Le temps d'un week-end, ils enfourchent leurs engins quelle qu'en soit la cylindrée, pour rejoindre les organisateurs de l'opération « Une rose un espoir ». S'ils n'ont pas de passagers, des volontaires viennent compléter les binômes.

En cortège, les équipes sillonnent ensuite la campagne, parcourant chaque village, annonçant au passage leur arrivée à grands coups de klaxon. Des bénévoles accompagnent les convois, guident les équipages dans les communes et fournissent les précieuses roses stockées dans les véhicules.

Les motards emmènent leurs passagers porteurs de roses et d'urnes de collecte, de rue en rue, de maison en maison.

A chaque fois c'est la même chose, une fois la grille ouverte, les marches montées, la porte s'ouvre « Bonjour, c'est l'opération une rose un espoir, les motards ont du cœur, nous collectons des fonds qui seront reversés à la ligue contre le cancer. Pour cela nous vous proposons une rose contre un don de deux euros minimum, mais l'on peut donner bien plus ! ».

Rares sont ceux qui refusent, et bien souvent c'est l'urne garnie et le sourire aux lèvres, que le passager rejoint sa bécane...pour recommencer plus loin et plus loin encore. Les kilomètres s'alignent pour la bonne cause...

Une Rose Un Espoir c'est aussi un grand rassemblement de la solidarité et de la camaraderie, une occasion entre copains motards de faire un bout de chemin pour soi mais surtout pour les autres, pour les malades qui espèrent...

La Rose est une expérience peu ordinaire, des témoignages d'amitiés reçus, de ceux qui ont souffert ou souffrent encore de la maladie ou de la perte d'êtres chers ; des sourires satisfaits de bien des gens au fond des campagnes qui ont été touchés de ne pas avoir été oubliés, des fous rires complices, des émotions vécues entre nouveaux amis soudés par la volonté de participer à une grande cause...

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prof – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.